

AR Prefecture

016-200054047-20231211-2023_12_11_03A-DE
Reçu le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR, opération 4 « Equipements publics – travaux de rénovation thermique » et du Département au titre du Soutien à l'Initiative locale et Environnementale.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût des travaux prévisionnels de rénovation thermique,
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention au titre de la DETR, opération 4 « Equipements publics – travaux de rénovation thermique » et du Département au titre du Soutien à l'Initiative locale et Environnementale.
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté,

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
Travaux de rénovation thermique	119 897.30 €	Etat – DETR	59 948.00€
		Département - SIL	31 500.00€
		Auto financement	28 449.30 €
total HT	119 897.30 €	total HT	119 897.30 €

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : septembre 2024,
Fin des Travaux : fin 2024.
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE ce plan de financement
- SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 décembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

